Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261120-D_893B_181126-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	25
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 18 novembre 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Aurélie TOUL - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Alain VIDAL - François LE BRUN - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Karine RIOU - Isabelle LE MOAL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN – Cathy LE ROUX

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Lédie LE HIR	procuration à	Jean-Luc CABON
Francis KERVELLA	procuration à	Christophe GUEGANTON
Stéphanie LE PRIOL	procuration à	Stéphane PHILIPPOT
Océane LE MEUR	procuration à	Virginie PETTON LESVEN

Nomenclature ACTES 8.9.3.b	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE PLOUGUERNEAU ET LE COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DE BREST (COS)

Le COS (association loi 1901) a pour mission et objectif de soutenir l'accès aux loisirs et de proposer une offre de services variée aux personnels de ses collectivités.

C'est dans ce but qu'en 2017 le COS a sollicité la commune de Plouguerneau, afin de permettre à ses adhérents d'accéder de manière préférentielle à l'offre culturelle de l'Espace Culturel Armorica, en bénéficiant du tarif réduit.

Il est aujourd'hui nécessaire de mettre à jour la convention de partenariat présentée en pièce jointe.

Après avis de la commission Culture en date du 4 novembre 2026, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'approuver le projet de convention de partenariat joint, et de donner délégation à Monsieur le Maire pour la signer.

Annexe : convention de partenariat COS

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20261120-D_893B_181126-DE

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 20 novembre 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON